

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLICÉ FAI – 020159 – AMR 23/029/02 Action complémentaires sur l'AU 62/02 (AMR 2

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / « DISPARITION » PRÉSUMÉE

COLOMBIE **Gilberto Torres Martínez (h), responsable syndicales autres membres de l'Unión Sindical Obrera (USO, Union syndicale ouvrière) de la municipalité de Monterrey (département du Casanare)**

Londres, le 6 mars 2002

Le 3 mars, les *Autodefensas Campesinas Colombianas* (ACC, Milices paysannes d'autodéfense de Colombie), groupe paramilitaire appartenant aux *Autodefensas Unidas de Colombia* (AUC, Milices d'autodéfense unies de Colombie), ont annoncé qu'elles avaient capturé Gilberto Torres Martínez et qu'il serait jugé par des paramilitaires sous huit jours. Les ACC accusent Gilberto Torres Martínez de « mener des activités subversives favorisant les actions et les attaques des guérilleros terroristes ». L'issue de ce « procès » sera annoncée sous peu.

Par le passé, d'autres membres du syndicat des travailleurs de l'industrie pétrolière *Unión Sindical Obrera* (USO, Union syndicale ouvrière) ont été accusés par des groupes paramilitaires de collaborer avec les groupes armés d'opposition et ont été tués. En décembre 2001, Aury Sará Marrugo et son garde du corps, Enrique Arellano, ont ainsi été assassinés après avoir été enlevés par des paramilitaires (voir l'AU 309/01, AMR 23/121/2001 du 3 décembre 2001 et sa mise à jour, AC/AU 309/01, AMR 23/122/01 du 6 décembre 2001). Avant la mort d'Aury Sará Marrugo, les paramilitaires avaient reconnu qu'ils avaient enlevé cet homme et avaient déclaré qu'ils le jugeraient pour son appartenance présumée au deuxième groupe armé d'opposition du pays, l'*Ejército de Liberación Nacional* (ELN, Armée de libération nationale).

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol, en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à ordonner l'ouverture d'une enquête indépendante, impartiale et efficace sur l'enlèvement de Gilberto Torres Martínez par les *Autodefensas Campesinas Colombianas* (ACC, Milices paysannes d'autodéfense de Colombie), et à traduire en justice les responsables présumés ;
- appelez les autorités à prendre immédiatement des mesures pour garantir la sécurité de cet homme ;
- dites-vous préoccupé par la sécurité des membres de l'*Unión Sindical Obrera* (USO, Union syndicale ouvrière) ainsi que celle des autres syndicalistes du département du Casanare et du reste du pays, compte tenu de l'enlèvement dont Gilberto Torres Martínez a été victime ;
- demandez aux autorités de vous informer des mesures qu'elles ont l'intention de prendre, en accord avec les personnes menacées, pour garantir la sécurité de celles-ci ;
- exhortez les autorités à ouvrir une enquête approfondie et impartiale sur les liens existant entre les forces de sécurité et les groupes paramilitaires qui opèrent dans le département du Casanare, à rendre publics les résultats de ces investigations, et à déférer à la justice les individus soupçonnés de soutenir ces groupes ou d'en faire partie ;
- appelez les autorités à prendre immédiatement des mesures pour démanteler les groupes paramilitaires, conformément aux engagements pris par le gouvernement et aux recommandations formulées par les Nations unies et par d'autres organisations intergouvernementales.

APPELS À :

Président de la République :

Ministre de l'Intérieur :

Señor Presidente Andrés Pastrana Arango
Presidente de la República
Palacio de Nariño
Carrera 8 No. 7-26
Santafé de Bogotá, Colombie

Fax : + 57 1 566 2071

Formule d'appel : *Excelentísimo Sr. Presidente Pastrana Arango*, / Monsieur le Président de la République,

Commandant des forces armées :

General Fernando Tapias Stahelin
Comandante de las Fuerzas Militares
Avenida El Dorado - Carrera 52
Santafé de Bogotá
Colombie

Télégrammes : Comandante Fuerzas Militares, Bogotá, Colombie

Fax : + 57 1 222 2935

Formule d'appel : *Sr. General Tapias Stahelin*, / Mon Général, (si c'est un homme qui écrit) **ou** Général, (si c'est une femme qui écrit)

COPIES À :

Centrale unitaire des travailleurs :

CUT, Nacional
Central Unitaria de Trabajadores de Colombia
Calle 35 N° 7-25, Piso 9
Santafé de Bogotá, Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 17 AVRIL 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents. Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org